

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 février 2013**

Décision n° **B-2013-3897**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Cession, à la Société civile immobilière (SCI) Paul Bert 19, d'un tènement immobilier situé 19, rue Paul Bert

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 février 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 12 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Besson (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Bernard R.), Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 février 2013**Décision n° B-2013-3897**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Cession, à la Société civile immobilière (SCI) Paul Bert 19, d'un tènement immobilier situé 19, rue Paul Bert**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a acquis par actes des 30 juillet 1992 et 24 mai 1994, en vue de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, les immeubles ci-dessous désignés situés 19, rue Paul Bert à Lyon 3° :

- un bâtiment en façade sur la rue Paul Bert de 3 niveaux sur rez-de-chaussée comprenant 18 logements et 4 locaux commerciaux,
- un bâtiment dans la cour de 2 niveaux sur rez-de-chaussée comprenant 7 logements et 3 entrepôts.

Ces 2 bâtiments sont en très mauvais état.

Ces immeubles feront l'objet d'un projet de cession par la Communauté urbaine qui a souhaité organiser une consultation d'opérateurs en développement économique.

Cette consultation s'est déroulée sur la base d'un cahier des charges. La parcelle cédée, d'une superficie de 626 mètres carrés, est cadastrée sous le numéro 55 de la section AL.

A l'issue de la consultation, la Société civile immobilière Paul Bert 19 a été retenue eu égard à sa proposition financière et au vu du programme projeté. Ce programme prévoit la réalisation d'environ 19 logements d'environ 1 000 mètres carrés de surface habitable, dont 50 % financés en prêt social thématique (PST) et 50 % en Agence nationale amélioration de l'habitat (ANAH) et le maintien de 4 commerces.

Par décision n° B-2012-2964 du Bureau du 6 février 2012, la Communauté urbaine a autorisé la SCI Paul Bert 19 à déposer une demande de permis de construire sur le terrain.

Aux termes du compromis, la cession interviendrait au prix de 500 000 €.

Le montant proposé par l'acquéreur, inférieur à celui indiqué par France domaine, se justifie, d'une part, par l'état de dégradation avancée de ce bien nécessitant des travaux (environ 2 000 000 € HT) à réaliser dans un contexte urbain difficile, et d'autre part, au vu du bilan financier prévisionnel qui découle de cette situation.

Toutefois, la Communauté urbaine a engagé une procédure de libération à l'encontre de la société Zam Zam, occupant du local commercial (lot n° 1), ceci dans l'objectif de permettre la réhabilitation des bâtiments.

De ce fait, une condition suspensive relative à la libération de ce local est incluse dans le compromis ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 6 juillet 2012, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la Société civile immobilière (SCI) Paul Bert 19, pour un montant de 500 000 €, d'un tènement immobilier situé sur une parcelle de 626 mètres carrés, cadastrée AL 55 au 19, rue Paul Bert à Lyon 3°, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale :

- P 07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1757, le 9 janvier 2012 pour un montant de 15 000 000 € en dépenses,

- P 14 - Soutien au logement social (y/c foncier), individualisée sur l'opération n° 0P14O1763, le 9 janvier 2012 pour un montant de 15 000 000 € en dépenses.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession :

. 250 000 € en recettes - compte 775 - fonction 824 - opération n° 0P07O1757,

. 250 000 € en recettes - compte 775 - fonction 824 - opération n° 0P14O1763,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 81 180 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2132 - fonction 01 - opération n° 0P14O1763.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 février 2013.